

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 144

présenté par
Mme Park

ARTICLE 40 BIS

I. – À la fin de l’alinéa 7, substituer aux mots :

« Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières »

les mots :

« Autorité de régulation des transports ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mise à jour du nom de l’ARAFER en Autorité de régulation des transports.